Le Palmarès 2012 de l'information

Le Palmarès de l'information porte sur l'information fournie à *Prescrire* par les firmes pour les médicaments présentés dans le "Rayon des Nouveautés" durant l'année écoulée (en 2012 : nos 339 à 350).

Les synthèses de *Prescrire* sur les nouvelles spécialités ou les nouvelles indications autorisées s'appuient sur une large recherche documentaire visant à réunir les données d'évaluation, notamment cliniques.

En plus des recherches dans des ouvrages de référence et des bases de données bibliographiques, la Rédaction effectue des recherches sur les sites internet d'agences du médicament, d'organismes d'évaluation médico-économique, d'agences d'évaluation en soins de santé et de divers organismes spécialisés, en fonction du domaine thérapeutique. En complément, *Prescrire* interroge régulièrement les agences du médicament sur des sujets précis ou pour leur demander des documents qui ne sont pas diffusés publiquement. Et elle consulte d'autres revues indépendantes de thérapeutique, membres de l'International Society of Drug Bulletins (ISDB), comme l'est *Prescrire*, et d'autres institutions indépendantes concernées par l'évaluation du médicament.

Les firmes détiennent quantité de données. Pour chaque médicament analysé, *Prescrire* interroge aussi la ou les firmes(s) qui le commercialise(nt) en France, de façon à prendre en compte toutes les données d'évaluation ayant conduit à l'autorisation de mise sur le marché (AMM) ou à une modification de l'AMM, y compris les données qui n'ont pas été publiées. Ces données non publiées (tels que des rapports de synthèse clinique ou des rapports périodiques d'effets indésirables, alias PSUR) sont détenues, d'une part, par la firme qui a obtenu l'AMM, et d'autre part, par l'agence du médicament qui a examiné la demande d'AMM.

Comme les autres Palmarès *Prescrire*, celui de l'information est établi méthodiquement et en toute indépendance des firmes et des agences, selon le règlement disponible sur le site www.prescrire.org.

Firmes à l'honneur (par ordre alphabétique)

- Premières nommées : **Ageps-EPHP, Janssen-Cilag**
- Puis : **Addmedica**, **Chauvin**, **EG Labo**, **GlaxoSmithKline**, **Mayoly Spindler**, **Sanofi Pasteur MSD**

Lanternes rouges (par ordre alphabétique)

- **Allergan**, **Bayer Santé**, **Biogen Idec**, **Boehringer Ingelheim**, **Bristol-Myers Squibb**, **MSD**, **Servier**, **Takeda**

Honneur aux firmes responsables. Certaines firmes répondent aux demandes d'information de *Prescrire* dans des délais raisonnables et fournissent une documentation approfondie et pertinente, notamment des données non publiées. Ces firmes méritent d'être "à l'honneur", particulièrement celles qui ont informé *Prescrire* très tôt, parfois spontanément, fournissant des données exhaustives et détaillées. Elles sont "Premières nommées".

Qu'ont donc à cacher les firmes opaques ? D'autres firmes ne répondent pas, ou à peine, aux demandes d'information de *Prescrire*. Certaines répondent le plus tard possible et ne fournissent pas une information de qualité solidement exploitable. D'autres encore omettent les données les plus pertinentes. Les prétextes sont familiers : manque de disponibilité ; lenteurs administratives ; confidentialité des données cliniques ; désaccord de la maison mère ; rétention d'information suite à une synthèse de *Prescrire* défavorable ; etc.

Les "Lanternes rouges de l'information" soulignent le cumul de carences documentaires de certaines firmes. À elles de relever le défi pour mieux informer les soignants à travers *Prescrire*.

Année 2012, toujours le même constat. Au fil des ans, la situation n'évolue guère. Certaines firmes continuent à fournir à *Prescrire* une information de qualité. Elles ont sciemment décidé d'avoir une attitude responsable face aux enjeux de santé auxquels elles contribuent.

Mais d'autres ont développé un savoir-faire dans la communication promotionnelle et semblent ne trouver aucun intérêt à informer sur les médicaments qu'elles commercialisent. Elles font fausse route, car la transparence, témoin de leur crédibilité, est un des critères du choix d'un médicament, à côté de l'efficacité, des effets indésirables, de la praticité, et du prix.

En 2012, certaines firmes ont cultivé la confusion entre information et publicité. Les informations publicitaires qu'elles privilégient sont de fait biaisées, non exhaustives, ayant pour vocation première l'augmentation du volume des ventes et non la diffusion d'une information pertinente et de qualité pour mieux soigner.

La volonté de changement d'attitude exprimée au sein de certaines firmes suite au désastre Mediator° n'a pas été confirmée en pratique en 2012.

©Prescrire

Prescrire rend visible, dans chaque synthèse sur un médicament, la capacité de la firme à documenter la Rédaction, à l'aide de quatre vignettes qui symbolisent son degré de transparence (la cotation est présentée dans ce numéro p. 91).

Téléchargé sur prescrire.org le 26/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement